

Aide humanitaire au profit des enfants des rues de la ville de MBOUR au SENEGAL

Association humanitaire Loi 1901

Journal Officiel du 12 avril 2008, numéro d'annonce 2299

Siège social : 87 grande rue 60310 Cuy

ADHESION

1. La cotisation annuelle à l'association KEUR TALIBES en tant que membre bienfaiteur est de 20 Euro
2. Cette cotisation est valable un an à compter de la date de versement de la somme, somme versée en une seule fois
3. Cette cotisation donne droit d'assister aux assemblées générales de l'association, mais sans voix délibérative
4. Les adhérents reçoivent chaque trimestre des informations sur les actions menées par l'association KEUR TALIBES, ainsi qu'un détail sur la destination des fonds perçus par l'association
5. Les membres bienfaiteurs sont les seuls à pouvoir parrainer un talibé
6. Toute personne désireuse de venir en aide à l'association KEUR TALIBES peut faire un don du montant qu'elle désire

Je soussigné

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

1 : demande mon adhésion à l'association en qualité de membre bienfaiteur.

2 : Don de : euros

Fait à :

Le :

Signature :